

Regards sur 40 ans de pratiques dans les quartiers, villages, villes

Michel GOFFIN
HELHa-IC-OLLN



Logement public : les clés et les verrous de la participation

Midi de l'urbanisme

23 mars 2018

Participation à égalité citoyenne : l'enjeu permanent de 1970 à aujourd'hui

- 1. De la simplicité à la complexité** : l'expression citoyenne conditionnée de plus en plus à un seuil minimal d'expertise, non pour avoir droit à la parole mais pour être entendue
- 2. Inégalité humaine face à la participation** : de la désaffiliation socioculturelle à la disqualification du droit à exister à égalité de l'autre sur le territoire et du droit à peser sur son devenir individuel et collectif
- 3. Pas d'angélisme univoque** :
 - Participation du plus grand nombre = attention à la diversité des populations, aux diverses communautés d'appartenance
 - Le politique à l'écoute = responsabilité du cadre public d'autorisation
 - L'institution au service de la participation = préoccupation constante quant à la diversification des méthodes, des espaces – temps, ...

Réflexion sur les acteurs en présence dans le cadre des élections des CCLP

1. Eloge de la complexité institutionnelle :

- Habitants, membres ou non des CCLP, d'autres associations agissantes dans le quartier
- SLSP, Régie de quartier, Référent social
- Commune, Plan de cohésion sociale, Prévention de proximité

2. Mélange de genres au niveau référentiel :

- Contrôle social individuel < > Accompagnement social global
- Activités citoyennes (en)cadrées < > Liberté d'action associative
- Concentration sur « son » public < > Participation à un environnement sociétal (large)
- Public < > Privé : 50 nuances de gris

3. Réflexions autour des limites et du croisement :

- Juge et partie : sortir de la double casquette
- Consensuel ou revendicatif : la tension permanente
- Question des renforcements positifs ou des résistances négatives

Systemes de participation : structuration en repositionnement, perpétuel

1. Crise du modèle de participation :

- Le côté « citoyen » : Y a t-il obligation de participer ?
- Le côté « état démocratique » : Tout est-il sujet à participation ?
- L'ambivalence du concept de désaffiliation sociale dans une société des libertés
- Mon avenir n'est plus dans le collectif mais le collectif peut contribuer à mon avenir.

2. La recherche de nouvelles voies :

- De l'intérêt individuel à l'intérêt public, via l'intérêt général porté par des groupes de pairs
- Le compromis démocratique : un institutionnel ouvert, un associatif coopérant, un droit à la critique constructive
- La nécessité d'une participation multiforme, mariée au respect de l'égalité citoyenne

3. Le modèle CCLP :

- Une logique calquée sur les élections communales et ... la représentation au CA
- Un seul champ décisionnel : le contrôle des charges locatives
- Une intégration peu claire pour les autres orientations prises (SLSP et Commune)

Le citoyen-habitant au centre du jeu : sortir des modèles préconstruits

1. Aller au-delà des stéréotypes :

- Mixité sociale et logements publics : attention à la déterritorialisation (fierté, sécurité)
- Le propriétaire entretenant et le locataire négligeant
- L'habitant aidé socialement, donc à assister culturellement et à éduquer aux normes
- Haut risque de stigmatisation individuelle et collective

2. L'inversion des processus d'intervention :

- Les principes d'ascendance et de coopération : la fin du « kit tout compris »
- Le citoyen, expert de sa vie, et l'expert (matière) à égalité du participant
- La construction de savoirs collectifs, de décisions fédératives, de visions intégratives
- Les temps utiles : le droit de retourner vers ses pairs pour obtenir leur soutien

3. Le nombre ou la particularité :

- Visions à long terme et questions existentielles : adhésion du plus grand nombre
- Problèmes de court terme et règlement de tensions momentanées : agir avec les concernés, pour ne pas indisposer les autres
- Le tout est dans tout, donc cultivons la différenciation méthodologique

Réflexions prospectives : sortir du bois, de l'habitude

1. Le participant : sujet et pas objet

- Reconnaître l'expertise de sa propre vie, le droit à la différence, le droit à la non participation et si participant, le droit à la maîtrise des étapes successives de l'action de A à Z
- Sortir de la logique « c'est bon pour toi, je le sais – la société l'a dit » et passer à celle du « est-ce bon et juste ? » pour « je -> moi » (individu), « je <> nous » (association de pairs), « je <> nous tous » (intérêt général, préalable à la décision d'intérêt public)
- Donner le temps au temps (réappropriation personnelle, familiale, du groupe de pairs,...)

2. L'intervenant : se repencher sur l'exercice du métier

- Oser l'égalité entre acteurs et créer le cadre autorisant : donc ne pas soumettre à consultation ce qui ne s'y prête pas ou les thèmes abordés vont révéler dès le départ la fonction d'autorité
- Agir dissocié : séparation des fonctions de contrôle social, d'aide sociale individuelle, d'action sociale collective ... et créer de l'étanchéité entre elles pour réfléchir à leur complémentarité

3. Le système : la multiplicité plutôt que l'unicité, dans une société complexe

- Le modèle représentatif, une base de la démocratie : pertinence et limites actuelles du modèle CCLP
- D'autres modèles : le conseil d'entreprise, le tirage au sort, la représentation en cascade, avec un droit à l'accompagnement choisi